

NATURALISATION

DEPOT DE DOSSIER

DEMANDE DE NATURALISATION <u>PAR DECRET</u>	DEMANDE DE NATURALISATION <u>PAR DECLARATION EN RAISON DU MARIAGE, EN QUALITE D'ASCENDANT DE FRANCAIS OU EN QUALITE DE FRERE OU SOEUR DE FRANCAIS</u>
(article 21-15 du Code civil)	(articles 21-2 ou 21-13-1 ou 21-13-2 du Code civil)
<p>Conditions à remplir et liste des pièces à fournir à consulter sur le site de la préfecture www.essonne.gouv.fr module "accueil des étrangers"/"accès à la nationalité française"</p>	
<p>Prise de rendez-vous obligatoire pour toutes les procédures par internet sur le site de la préfecture de l'Essonne,</p> <p>dans :</p> <p>Démarches administratives</p> <p>Prendre un rendez-vous</p> <p>Le jour du rendez-vous ne pas oublier d'apporter le formulaire correspondant à la procédure choisie (1 seule) et entièrement complété en double exemplaire, le timbre fiscal dématérialisé ou pas (1 par personne), la carte de séjour en cours de validité et à la bonne adresse et les documents précisés sur www.essonne.gouv.fr module "accueil des étrangers"/"accès à la nationalité française"</p> <p>Si votre dossier est complet : une convocation vous sera envoyée pour un entretien, Si votre dossier est incomplet : il faudra reprendre un rendez-vous.</p> <p>A compter du 4 mars 2019 tout dossier envoyé par courrier sera retourné à l'expéditeur.</p>	

